

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

MARDI 27 JUIN 2017 – 19 H 00
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340 SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG, QC. J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

MEMBRES PRÉSENTS (P):

Commissaires		Parents commissaires	
Gordon Barnett	P	Mary Gilman	P
Claire Beaubien	P	Paul Laberge	P
Daniel Brodie	P	Cindy Véronneau	Absent
Richard Gagnon	P	Kenneth Waterhouse	GH
Gary Holliday	P		
Joy Humenuik, <i>Vice-présidente</i>	P	DC	
Mary-Ellen Kirby	GH	Secrétaire général, Éric Campbell	P
Frank MacGregor	P	Directeur général, Christian Provencher	P
Alice McCrory	P	Directrice générale adjointe et directrice des Services pédagogiques, Kandy Mackey	P
Michael Murray, <i>président</i>	P	Directeur des ressources humaines, Jeffrey Pauw	P
Tina Pezzi-Bilodeau	GH	Directeur des Services financiers, Sophie Leduc	P
Gregg Thomson	Absent	Directeur des opérations, Michel Soucy	P

OBSERVATEURS

Il n'y a aucun observateur.

PUBLIC

Megan Seline, présidente, *Appalachian Teachers' Association (ATA)*
Matthew McCully, *The Record*

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre l'assemblée à 19:20.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'AGENDA

LE QUORUM EST ATTEINT ET IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday d'accepter l'ordre du jour du 27 juin 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2017

Résolution no. ETSB17-06-89

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant le début de la réunion, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 23 mai 2017.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Seline

- Le directeur général peut-il faire une mise à jour du résultat des négociations concernant l'entente entre la CSET et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ?

Le directeur général répond que la dernière réunion de l'année a eu lieu la semaine dernière. Le président ajoute que l'entente incluait l'École primaire de Sutton et le campus de l'École secondaire Massey-Vanier (incluant le Centre Brome-Missisquoi). L'entente avec l'École primaire de Sutton servira de modèle aux autres écoles concernées.

- Est-ce que les conseils d'établissement de l'École primaire de Sutton (française et anglaise) sont séparés ?

Le président répond que conformément à un règlement, deux conseils d'établissement séparés tiennent leur réunion en même temps. Il y a une réunion du conseil d'établissement conjointe avec 2 conseils d'établissement.

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et la Direction générale de la Commission scolaire Eastern Townships désirent souligner les réalisations suivantes :

- La cérémonie des diplômés à l'École secondaire Massey-Vanier se déroulait le 31 mai dans l'auditorium de l'école. Au cours de la cérémonie, des bourses et récompenses ont été attribuées à 68 élèves gradués afin de les aider à poursuivre leur études post-

secondaires. Nous aimerions féliciter tous les élèves qui ont reçu une récompense et leur souhaiter beaucoup de succès dans la poursuite de leurs études. Nous aimerions également souligner le travail du comité des récompenses qui travaillent d'arrache-pied, bénévolement, de même que les nombreux donateurs qui permettent ensemble que les élèves de Massey-Vanier puissent bénéficier de ces récompenses.

- C'est le 2 juin que la CSET a reconnu et célébré les carrières de son personnel partant à la retraite lors du Gala annuel des retraités (ées). La somme d'expérience, le dévouement et l'implication qu'ont démontrés ces personnes envers les élèves de la CSET nous manquera. C'était d'autant plus évident lorsque chaque personne partant à la retraite présente à l'évènement était honorée par des anecdotes qui mettaient en lumière leurs accomplissements et leur unique contribution. Nous souhaitons à tout notre personnel partant à la retraite une retraite saine, longévité et bonheur.
- Finalement, alors que l'année scolaire tire à sa fin, il nous fait plaisir de féliciter tous nos élèves. Que ce soit les élèves de maternelle qui débutent leur aventure, nos élèves du primaire quittant pour de nouvelles aventures au secondaire, nos élèves du secondaire qui graduent et doivent choisir une avenue parmi les nombreuses qui s'offrent à eux, or nos élèves de l'éducation aux adultes et de formation professionnelle qui débutent une nouvelle carrière. Félicitations à tous pour le travail accompli! Nous leur souhaitons de poursuivre leur route avec succès, peu importe ce qu'ils désirent réaliser ou devenir.
- Le 8 juin, Luisa-Marie Turcotte Ruggiero, major de promotion à l'Éducation aux adultes du Campus Brome-Missisquoi, a fait un discours qui parlait de courage, de détermination et de persévérance, de reconnaissance et de célébration et son message à tel point toutes ces qualités que nous vous le transmettons intégralement ici :

Message transmis par Luisa-Marie :

«Bonjour mesdames et messieurs,

«C'est un grand honneur d'être ici. J'aimerais manifester mon appréciation à tous mes enseignants, amis et membres de ma famille qui m'ont aidée à me rendre là où je suis maintenant, debout devant vous. Ce parcours n'a définitivement pas toujours été facile; il y a eu des hauts et des bas. Une de mes plus grandes difficultés a été les mathématiques. Je n'y suis pas arrivée la première fois, ni la deuxième fois, bien que mes cours d'été en mathématiques ou le tutorat durant les périodes de dîner m'ont aidée. J'étais de plus en plus découragée, doutant de ma réussite. Les mathématiques et le chinois pour moi c'était du pareil au même. Lorsque le temps est venu de commencer l'Éducation aux adultes, je ne savais pas du tout à quoi m'attendre et je me demandais si j'allais y perdre mon temps. Mais ce n'était pas sûrement pas le cas... Je n'avais pas entendu des choses très positives à propos de cet endroit mais j'ai appris à forger mes propres opinions. L'Éducation aux adultes m'a vraiment aidée; la façon qu'on y enseigne semblait convenir à ce dont j'avais besoin pour traverser ce parcours. Ils m'ont encouragée à travailler plus fort, à atteindre mes buts et même à les surpasser. Une année auparavant, je ne pouvais m'imaginer dans un collège mais après cette année, constatant à quel point j'ai réussi à me surpasser dans mes cours, cela me donne envie de poursuivre mes études. Donc mon conseil pour vous à l'école et dans la vie est de ne jamais abandonner votre but malgré les revers. Ce serait comme entailler vos trois autres pneus pare que vous avez une crevaison ».

6. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il n'y a aucune affaire découlant de la réunion précédente.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Division du territoire de la Commission scolaire Eastern Townships en circonscriptions électorales

Résolution no. ETSB17-06-90

Division du territoire de la Commission scolaire Eastern Townships en circonscriptions électorales

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires, à sa réunion du 23 mai 2017, a adopté le projet de division du territoire de la Commission scolaire en onze (11) circonscriptions électorales (résolution no ETSB17-05-87);

ATTENDU QUE avis public présentant ce projet de division a été publié dans les éditions du 2 juin 2017 des journaux suivants : Le Guide, La Tribune, La Nouvelle, The Record, L'Express et qu'aucune opposition n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des commissaires juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Commission scolaire en onze (11) circonscriptions électorales, de manière à rencontrer les exigences de l'article 7.2 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire G. Holliday **ET RÉSOLU** que la division du territoire de la Commission scolaire Eastern Townships soit la suivante :

AVIS AUX LECTEURS : TOUTES LES LIMITES ADMINISTRATIVES UTILISÉES DANS LE CADRE DE CETTE DESCRIPTION SONT CELLES QUI EXISTAIENT AU MOIS DE JANVIER 2017.

Circonscription électorale numéro 1 (1237 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Ange-Gardien (M), Bedford (CT), Bedford (V), Farnham (V), Henryville (M), Notre-Dame-de-Stanbridge (M), Noyan (M), Pike River (M), Saint-Armand (M), Saint-Césaire (V), Saint-Georges-de-Clarenceville (M), Saint-Ignace-de-Stanbridge (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (M), Saint-Sébastien (M), Sainte-Brigide-d'Iberville (M), Sainte-Sabine (M), Stanbridge East (M), Stanbridge Station (M) et Venise-en-Québec (M).

Circonscription électorale numéro 2 (1529 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Brigham (M), Bromont (V), Cowansville (V), Dunham (V), East Farnham (M) et Frelighsburg (M).

Circonscription électorale numéro 3 (1862 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Abercorn (VL), Brome (VL), Lac-Brome (V) et Sutton (V).

Circonscription électorale numéro 4 (1635 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Béthanie (M), Bonsecours (M), Eastman (M), Granby (V), Roxton (CT), Roxton Falls (VL), Roxton Pond (M), Saint-Alphonse-de-Granby (M), Saint-Joachim-de-Shefford (M), Sainte-Anne-de-la-Rochelle (M), Sainte-Cécile-de-Milton (M), Shefford (CT), Stukely-Sud (VL), Warden (VL) et Waterloo (V).

Circonscription électorale numéro 5 (1671 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Austin (M), Bolton-Est (M), Bolton-Ouest (M), Magog (V), Orford (CT), Potton (CT), Saint-Benoît-du-Lac (M), Saint-Étienne-de-Bolton (M) et Stanstead (CT).

Circonscription électorale numéro 6 (1865 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Ayer's Cliff (VL), Barnston-Ouest (M), Coaticook (V), Dixville (M), Hatley (CT), Hatley (M), Ogden (M), North Hatley (VL), Sainte-Catherine-de-Hatley (M), Stanstead (V) et Stanstead-Est (M).

Circonscription électorale numéro 7 (1551 électeurs)

Comprend la municipalité suivante :

Saint-Denis-de-Brompton (M).

Comprend également les arrondissements suivants de la Ville de Sherbrooke :

Brompton, Jacques-Cartier, Le Mont-Bellevue et Rock-Forest – Saint-Élie – Deauville.

Circonscription électorale numéro 8 (1876 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Ascot Corner (M), Stoke (M) et Waterville (V).

Comprend également les arrondissements suivants de la Ville de Sherbrooke :

Fleurimont et Lennoxville.

Circonscription électorale numéro 9 (1275 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Asbestos (V), Chesterville (M), Danville (V), Daveluyville (V), Drummondville (V), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Lefebvre (M), Maddington Falls (M), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Adrien (M), Saint-Albert (M), Saint-Bonaventure (M), Saint-Camille (CT), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Saint-Edmond-de-Grantham (P), Saint-Eugène (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Georges-de-Windsor (M), Saint-Germain-de-Grantham (M), Saint-Guillaume (M), Saint-Louis-de-Blandford (M), Saint-Lucien (M), Saint-Majorique-de-Grantham (P), Saint-Nazaire-d'Acton (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pie-de-Guire (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Samuel (M), Saint-Valère (M), Sainte-Brigitte-des-Saults (P), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élisabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M), Warwick (V), Wickham (M) et Wotton (M).

Comprend également la partie de la Ville de Victoriaville située sur le territoire de la commission scolaire.

Circonscription électorale numéro 10 (1301 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Acton Vale (V), Cleveland (CT), Durham-Sud (M), Kingsbury (VL), L'Avenir (M), Lawrenceville (VL), Maricourt (M), Melbourne (CT), Racine (M), Richmond (V), Saint-Claude (M), Saint-François-Xavier-de-Brompton (M), Saint-Théodore-d'Acton (M), Sainte-Christine (P), Valcourt (CT), Valcourt (V), Val-Joli (M), Ulverton (M), Upton (M) et Windsor (V).

Circonscription électorale numéro 11 (1415 électeurs)

Comprend les municipalités suivantes :

Audet (M), Bury (M), Chartierville (M), Compton (M), Courcelles (M), Cookshire-Eaton (V), Dudswell (M), East Angus (V), East Hereford (M), Frontenac (M), Hampden (CT), Ham-Sud (M), Lac-Drolet (M), Lac-Mégantic (V), Lambton (M), La Patrie (M), Lingwick (CT), Marston (CT), Martinville (M), Milan (M), Nantes (M), Newport (M), Notre-Dame-des-Bois (M), Piopolis (M), Saint-Augustin-de-Woburn (P), Saint-Herménégilde (M), Saint-Isidore-de-Clifton (M), Saint-Ludger (M), Saint-Malo (M), Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Robert-Bellarmin (M), Saint-Romain (M), Saint-Sébastien (M), Saint-Venant-de-Paquette (M), Sainte-Cécile-de-Whitton (M), Sainte-Edwidge-de-Clifton (CT), Scotstown (V), Stornoway (M), Stratford (CT), Val-Racine (M), Weedon (M) et Westbury (CT).

La présente description entrera en vigueur le 31 mars 2018, année où doit avoir lieu l'élection générale selon les dispositions de l'article 9.13 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3).

La présente résolution entrera en vigueur le 31 mars 2018

Adoptée à l'unanimité

7.2 Nomination d'une direction 70% - École primaire d'Asbestos-Danville-Shipton (A.D.S.)

Résolution no. ETSB17-06-91

Nomination d'une direction 70% - École primaire d'Asbestos-Danville-Shipton (A.D.S.)

ATTENDU QUE le poste actuel de direction 50% à l'École primaire A.D.S. doit être augmenté à 70%;

ATTENDU QUE les recommandations contenues dans le document intitulé «*Staffing rules applicable to full-time senior staff in a school during the 2005-2006* » ont servi de guide;

ATTENDU QUE l'École primaire A.D.S. est située dans une région qui présente un index de pauvreté plus élevé et qu'on y constate également une augmentation des inscriptions;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires et l'Association des administrateurs des Cantons de l'Est (ETAA) ont été consultés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire T. Pezzi-Bilodeau que le Conseil des commissaires nomme M. James Lemaitre à titre de directeur 70% à l'École primaire A.D.S., à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Nomination d'une direction 40% – École primaire de North Hatley

Résolution no.ETSB17-06-92

Nomination d'une direction 40% – École primaire de North Hatley

ATTENDU QUE le poste actuel de direction 30% à l'École primaire de North Hatley doit être augmenté à 40 % pour respecter les exigences minimales d'affectations administratives dans les petites écoles;

ATTENDU QUE les recommandations contenues dans le document intitulé «*Staffing rules applicable to full-time senior staff in a school during the 2005-2006* » ont servi de guide;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires et l'Association des administrateurs des Cantons de l'Est (ETAA) ont été consultés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien que le Conseil des commissaires nomme Mme Catherine Zahra en tant que directrice 40 % à l'École primaire de North Hatley, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Nomination d'une direction – École primaire de Waterloo

Résolution no. ETSB17-06-93

Nomination d'une direction – École primaire de Waterloo

ATTENDU QUE le poste actuel de direction 50% à l'École primaire de Waterloo doit être augmenté à 60 % ;

ATTENDU QUE le nombre élevé d'inscriptions à l'École primaire de Waterloo nécessite l'augmentation du pourcentage des heures de travail allouées au poste de direction;

ATTENDU QUE les recommandations contenues dans le document intitulé «*Staffing rules applicable to full-time senior staff in a school during the 2005-2006*» ont servi de guide;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires et l'Association des administrateurs des Cantons de l'Est (ETAA) ont été consultés;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire A. McCrory que le Conseil des commissaires approuve la nomination de Mme Cathy Canzani en tant que directrice 60% à l'École primaire de Waterloo, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.5 Nomination d'une direction adjointe 100% - Centre d'éducation aux adultes New Horizons

Résolution no. ETSB17-06-94

Nomination d'une direction adjointe 100% - Centre d'éducation aux adultes New Horizons

ATTENDU QUE le poste de Directeur du Centre d'éducation aux adultes New Horizons est devenu vacant pour l'année scolaire 2017-2018 suite au congé autorisé de Mme Caroline Grégoire;

ATTENDU QUE le candidat approuvé possède les qualifications et l'expérience qui répondent aux critères désignés par la Direction générale ainsi que par le conseil d'établissement;

ATTENDU QUE la Direction générale recommande unanimement cette personne au Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon que le Conseil des commissaires nomme M. Martin Vigneux, Directeur intérimaire de Centre pour l'année scolaire 2017-2018 du Centre d'éducation pour adultes New Horizons, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

7.6 Commission scolaire Eastern Townships– Programme d'élèves internationaux – Frais d'agences

Résolution no. ETSB17-06-95

Commission scolaire Eastern Townships – Programme d'élèves internationaux – Frais d'agences

ATTENDU QUE la mission du programme d'élèves internationaux (PEI) de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) est de promouvoir une meilleure compréhension des réalités multiculturelles, encourageant ainsi les élèves à devenir des citoyens globaux;

ATTENDU QUE une partie du mandat du PEI est d'augmenter la population étudiante des écoles et des centres de la CSET;

ATTENDU QUE afin de limiter les risques financiers et d'assurer le succès du PEI, la CSET travaille en partenariat avec des agents et des agences qui soutiennent les deux parties au niveau du recrutement d'élèves et des barrières culturelles et linguistiques;

ATTENDU QUE la CSET travaille dans le cadre des règles établies par Immigration Canada, par le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (Québec), et selon les directives établies par l'Association canadienne des écoles publiques – International, une organisation à but non lucratif composée de 127 districts subventionnés publiquement et Éducation Internationale, une coopérative à but non lucratif subventionnée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la CSET ne peut projeter, sur une base annuelle, le nombre exact d'élèves internationaux recrutés par le PEI ni projeté par quelle agence ils seront recrutés;

ATTENDU QU'une entente contractuelle stipule qu'un pourcentage des frais de scolarité doit être payé aux agents, basé sur leurs résultats;

ATTENDU QUE les frais d'agence ou d'agent pour le recrutement des élèves internationaux sont acquittés selon les pratiques commerciales habituelles, soit sur présentation des factures après le dénombrement officiel des élèves;

ATTENDU QUE la CSET a reçu une facture de Merpont International inc. pour le recrutement des élèves pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 au montant de 56 750 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Brodie que la CSET paie un montant de 56 750 \$ à l'agence Merpont; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE** le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du directeur général, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente verbalement son rapport écrit dans lequel il aborde les sujets suivants :

- Graduations et célébrations de fin d'année
- Gala des retraités
- Conférence printanière 2017
- Préparation pour une nouvelle année scolaire
- Vacances estivales

Un exemplaire du rapport écrit du directeur général est annexé à la copie officielle du procès-verbal dont il fait partie intégrante.

8.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président présente verbalement son rapport écrit dans lequel il aborde les sujets suivants:

- Nouvelle politique pour le succès éducatif
- Responsabilités des commissaires
- Fin de l'année scolaire

Un exemplaire du rapport écrit du président est annexé à la copie officielle du procès-verbal dont il fait partie intégrante.

9. RAPPORTS DES COMITÉS CONSULTATIFS

9.1 Comité exécutif

Le président du Comité exécutif, le commissaire M. Murray, présente les sujets suivants qui ont été discutés lors de la réunion du Comité exécutif ce soir:

- Plan d'embauche

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du Comité de gouvernance et d'éthique, le commissaire G. Barnett, présente les sujets suivants qui ont été discutés lors de la réunion du 13 juin 2017 :

- Recours collectif
- Contrôles de sécurité
- Structure administrative 2017-2018
- Plan d'action du directeur général 2016-2017

Le directeur général présente les résolutions suivantes:

9.2.1 Approbation de la structure administrative 2017-2018 du siège social

Résolution no. ETSB17-06-96

Approbation de la structure administrative 2017-2018 du siège social

ATTENDU QUE l'article 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* stipule que la Commission scolaire doit confirmer la structure administrative de son siège social telle qu'amendée;

ATTENDU QUE les commissaires ont passé en revue la proposition de structure administrative du siège social, incluant les ajustements et les modifications appropriés pour l'année scolaire 2017-2018, lors de la réunion du 13 juin 2017 du Comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE l'*Eastern Townships Administrators' Association* (ETAA) a été dûment consultée concernant la structure administrative;

ATTENDU QUE cette structure administrative entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017 à moins d'avis contraire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon que le Conseil des commissaires approuve la structure administrative du siège social pour l'année scolaire 2017-2018, en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2 Confirmation of the Schools and Centres Administrative Structure 2017-2018

Résolution no. ETSB17-06-97

Approbation de la structure administrative 2017-2018 des écoles et des centres

ATTENDU QUE l'article 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* stipule que la Commission scolaire doit confirmer la structure administrative de son siège social telle qu'amendée;

ATTENDU QUE les commissaires ont passé en revue la proposition de structure administrative du siège social, incluant les ajustements et les modifications appropriés pour l'année scolaire 2017-2018, lors de la réunion du 13 juin 2017 du Comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE l'*Eastern Townships Administrators' Association* (ETAA) a été dûment consultée concernant ladite structure administrative;

ATTENDU QUE cette structure administrative entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017 à moins d'avis contraire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien que le Conseil des commissaires adopte la structure administrative du siège social pour l'année scolaire 2017-2018, en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

9.2.3 Nomination et délégation de pouvoirs au directeur général

La résolution a été modifiée et présentée comme suit:

Résolution no. ETSB17-06-98

Nomination et Délégation de pouvoirs au Comité exécutif

ATTENDU QUE tous les postes administratifs ne seront pas comblés en date du 27 juin 2017;

ATTENDU QUE la dernière réunion du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017 aura lieu le 27 juin 2017;

ATTENDU QUE certains postes administratifs doivent être comblés avant la prochaine réunion du Conseil des commissaires prévue en août afin que les personnes puissent préparer le début de l'année scolaire;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires nomme habituellement les administrateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le parent commissaire P. Laberge de déléguer le pouvoir de nommer les administrateurs, en conformité avec la structure administrative pour 2017-2018, au Comité exécutif afin de bien démarrer l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Comité consultatif de vérification

La présidente du comité consultatif de vérification, la commissaire J. Humenuik, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du 20 juin 2017 :

- Problématiques liées aux Bâtiments et terrains
- Problématiques liées aux Finances et à l'administration

9.3.1 Finance

La présidente du comité consultatif de vérification présente les résolutions suivantes:

9.3.1.1 Signataires pour les écoles/centres

Résolution no. ETSB17-06-99

Signataires pour les écoles/centres

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (« CSET ») a désigné la Banque Nationale comme fournisseur de ses services bancaires;

ATTENDU QUE la soumission acceptée reçue de la Banque Nationale incluent les services bancaires pour les écoles et les centres;

ATTENDU QUE la Banque Nationale demande les noms des signataires autorisés à signer les documents bancaires au nom des écoles de la CSET;

ATTENDU QUE de nouvelles attributions à la direction ont changé les noms des représentants au Centre de formation aux adultes New Horizons et au Centre Brome-Missisquoi – Formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que les personnes suivantes soient autorisées à signer les documents bancaires au nom de leurs centres respectifs:

Centre de formation aux adultes New Horizons	Martin Vigneux (ajouté) Caroline Grégoire (enlevé)
Centre Brome-Missisquoi – Formation aux adultes	Martin Vigneux (enlevé)

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.2 Changement d'institution bancaire et signataires autorisés pour l'École secondaire régionale de Richmond (RRHS)

Résolution no. ETSB17-06-100

Changement d'institution bancaire et signataires autorisés pour l'École secondaire régionale de Richmond (RRHS)

ATTENDU QUE RRHS détient présentement des comptes bancaires à la succursale de Richmond de la Banque Nationale;

ATTENDU QUE les directeurs de l'école ont été informés de la fermeture de la succursale de Richmond de la Banque nationale;

ATTENDU QUE la succursale la plus proche de la Banque Nationale est située à Windsor;

ATTENDU QUE les écoles ont demandé de transférer leurs comptes bancaires à la *Caisse Desjardins du Val-Saint-François*, située à Richmond;

ATTENDU QUE la *Caisse Desjardins du Val-Saint-François* demande les noms des signataires autorisés à signer les documents bancaires au nom de la Commission scolaire Eastern Townships pour RRHS;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que les services bancaires pour RRHS soient transférés de la Banque Nationale à la *Caisse Desjardins du Val- Saint-François*;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer les documents bancaires au nom de leur école :

École secondaire régionale de Richmond	Kirk Robinson Craig Evans
--	------------------------------

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.3 Objectifs et principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275 (EA) – Année budgétaire 2017-2018

Résolution no. ETSB17-06-101

Objectifs et principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275 (EA) – Année budgétaire 2017-2018

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que la Commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire en ce qui a trait au budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE le Comité de direction a passé en revue et a accepté le document relatif à l'article 275;

ATTENDU QUE le Comité de parents a été consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire en ce qui a trait au budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.4 Approbation des budgets des écoles et des centres pour l'année 2017-2018

Résolution no. ETSB17-06-102

Approbation des budgets des écoles et des centres pour l'année 2017-2018

ATTENDU QUE l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que chaque commission scolaire est responsable d'adopter les budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation aux adultes;

ATTENDU QUE les budgets ci-joints doivent être adoptés;

ATTENDU QUE tous les conseils d'établissement ont adopté les budgets de leur école/centre respectif 2017-2018;

ATTENDU QUE les budgets des écoles/centres 2017-2018 ont été présentés et analysés lors de la réunion du Comité consultatif de vérification du 20 juin 2017;

ATTENDU QUE le Comité de vérification recommande l'adoption des budgets 2017-2018 pour les écoles et les centres;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve le budget 2017-2018 pour chaque école/centre;

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.5 Adoption du budget pour l'année scolaire 2017-2018

Résolution no. ETSB17-06-103

Adoption du budget pour l'année scolaire 2017-2018

ATTENDU QUE l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que chaque commission scolaire doit adopter et soumettre au ministère de l'Éducation ses budgets d'opération, de capital d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire à venir;

ATTENDU QUE chaque commission scolaire est responsable d'adopter les budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de formation aux adultes;

ATTENDU QUE les revenus estimés sont de 82, 688,778 \$ et les dépenses estimées sont de 82, 688,778 \$, résultant en un budget équilibré pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE l'évaluation uniforme nécessaire pour établir la bourse d'égalisation est établie à 4 619 322 894 \$;

ATTENDU QUE le budget prévoit établir le taux de la taxe scolaire à 0.31475 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniforme; sous réserve de l'adoption du décret sur le rendement maximal de la taxe tel que stipulé dans l'article 308 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que les budgets d'opération 2017-2018 (incluant les fonds locaux des écoles/centres), du capital d'investissement et du service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation; **IL DE PLUS PROPOSÉ QUE** le taux de taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 soit établi à 0.31475 \$ \$ par 100 \$ de l'évaluation uniforme;

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Bâtiments et terrains

9.3.2.1 Commission scolaire Eastern Townships – Politique relative à la qualité de l'air intérieur

Résolution no. ETSB17-06-104

Commission scolaire Eastern Townships – Politique relative à la qualité de l'air intérieur

ATTENDU QUE la Commission scolaire a développé une politique relative à la qualité de l'air intérieur;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a agi conformément aux processus de consultation et de retour, tels que décrits dans la Procédure pour le développement des politiques de la commission scolaire;

ATTENDU QUE la Politique relative à la qualité de l'air intérieur a été envoyée pour consultation au Comité central des parents de la CSET, au Comité consultatif de l'éducation spécialisée (SEAC), à la *Eastern Townships Association of Administrators* (ETAA), à la *Appalachian Teachers' Association* (ATA), au Syndicat des Professionnelles et Professionnels des Commissions Scolaires de l'Estrie (SPPCSE) et au *Townships Regional Union of Support Staff* (TRUSS);

ATTENDU QUE la politique a été modifiée pour tenir compte des commentaires reçus;

ATTENDU QUE la Politique relative à la qualité de l'air intérieur a été présentée au comité consultatif de vérification et a été acceptée;

ATTENDU QUE la Table des administrateurs a passé en revue la Politique relative à la qualité de l'air intérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Brodie d'approuver la Politique relative à la qualité de l'air intérieur telle que déposée. **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et qu'en son absence, le directeur des Services financiers et le directeur des Opérations puissent également les signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.2 Contrats des organismes publics – Reddition de comptes annuelle

Résolution no. ETSB17-06-105

Contrats des organismes publics – Reddition de comptes annuelle

CONSIDÉRANT que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n°1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

CONSIDÉRANT que cette loi modifie notamment la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1, ci-après « LCOP ») à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (ci-après « Directive »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013 et qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

CONSIDÉRANT que ces redditions de comptes permettront au président du Conseil du trésor de soumettre ensuite au gouvernement un rapport sur l'application de la LCOP;

CONSIDÉRANT que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

CONSIDÉRANT que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

.../2

CONSIDÉRANT que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

CONSIDÉRANT qu'à la CSET, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, relèvent du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit procéder à la reddition de comptes pour les autorisations qu'il a données au cours de la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire J. Humenuik, appuyée par le commissaire G. Holliday, que la Commission scolaire Eastern Townships:

1° **ADOpte** la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en

respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

2° **AUTORISE** le président de la commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la Directive;

3° **TRANSMETTE**, au plus tard le 30 juin 2017, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.3 Liste des projets d'investissements proposés conformément aux programmes *Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Mesure 50621 & 50622)* et « *Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments et pour la résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Mesure 50625 & 50626)* »

Résolution no. ETSB17-06-106

Liste des projets d'investissements proposés conformément aux programmes « *Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Mesure 50621 & 50622)* » et « *Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments et pour la résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Mesure 50625 & 50626)* »

ATTENDU QUE cette mesure du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (MEES) vise à financer les travaux de façon à maintenir et/ou à rénover tous les immeubles utilisés à des fins éducatives et administratives;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships a préparé une liste de projets d'investissement prioritaires qu'elle soumettra au *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (MEES) et pour lesquels elle veut obtenir du financement conformément au programme *Maintien des bâtiments 2017-2018 (Mesure 50622)* et au programme « *Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments 2017-2018 (Mesure 50625)* » et au programme « *Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Mesure 50626)* »;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships doit faire parvenir cette liste au MEES, au plus tard le 2 juillet 2017;

ATTENDU QUE ladite liste des projets prioritaires pourrait possiblement faire l'objet d'ajustements avant le 2 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve la liste des projets à être financés en priorité soumise conformément au programme *Maintien*

des bâtiments 2017-2018 (Mesure 50621), au programme Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (Mesure 50622), au programme Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments 2017-2018 (Mesure 50625) et au programme Enveloppe additionnelle pour la résorption du déficit du maintien 2017-2018 (50626);

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et qu'en son absence, le directeur des Services financiers et le directeur des Opérations puissent également les signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.4 École primaire Princess Elizabeth– Réfection du terrain de stationnement

Résolution no. ETSB17-06-107

École primaire Princess Elizabeth– Réfection du terrain de stationnement

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 350 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 Mesure: 50621*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 350 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

.Adoptée à l'unanimité

9.3.2.5 Académie Knowlton – Réparation du plancher du sous-sol

Résolution no. ETSB17-06-108

Académie Knowlton – Réparation du plancher du sous-sol

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 150 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *RTA - Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 150 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEESR, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.6 École secondaire régionale Alexander Galt– Réfection du gymnase – Phase II

Résolution no. ETSB17-06-109

École secondaire régionale Alexander Galt – Réfection du gymnase – Phase II

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 450 694 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2015-16* Mesure: 50621;

ATTENDU QUE trois (3) compagnies ont été invitées à soumissionner sur le projet;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships a reçu trois (3) soumissions à la date et à l'heure spécifiées, soit le 22 juin 2017;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse, au montant de 302 850 \$ (excluant les taxes, a été reçue de la compagnie *Constructions Olivier & Lyonnais inc.*;

ATTENDU QUE à la suite de l'étude des soumissions, le cabinet professionnel *Jubenville et Associés*, recommande le plus bas soumissionnaire *Constructions Olivier & Lyonnais Inc.*, pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse du contracteur, excluant les honoraires professionnels et les taxes, est de 394 330 \$;

ATTENDU QUE tous les montants requis pour effectuer le projet ci-haut mentionné seront prélevés à même le programme *MDB - Maintien des bâtiments 2015-16* et/ou le programme *RTA- Réfection et transformation des actifs*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett que le contrat pour le projet ci-haut mentionné soit accordé à la compagnie *Constructions Olivier & Lyonnais Inc.*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et d'autoriser le directeur des opérations à signer lesdits documents en l'absence du directeur général.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.7 École primaire Butler – Remplacement de toiture

Résolution no. ETSB17-06-110

École primaire Butler – Remplacement de la toiture

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 150 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 Mesure: 50621*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 150 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le parent commissaire M.Gilman de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEESR, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.8 École secondaire régionale de Richmond – Réfection du drainage des eaux de surface

Résolution no. ETSB17-06-111

École secondaire régionale de Richmond – Réfection du drainage des eaux de surface

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 245 578 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 Mesure: 50621*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire T. Pezzi-Bilodeau de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEESR, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.9 École secondaire régionale de Richmond – Réfection du gymnase

Résolution no. ETSB17-06-112

École secondaire régionale de Richmond – Réfection du gymnase

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 363 793 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 Mesure: 50621*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 363 793 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire F. MacGregor de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.10 École primaire Asbestos-Danville-Shipton– Réfection des murs extérieurs**Résolution no. ETSB17-06-113****École primaire Asbestos-Danville-Shipton – Réfection des murs extérieurs**

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 100 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2015-16 Mesure 50621*;

ATTENDU QUE la résolution no. ETSB16-09-20, adoptée le 27 septembre 2016, accorde un contrat au montant de 200 000 \$ (taxes et frais inclus) pour le projet ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE le montant de la soumission la plus basse conforme provenant de Construction Rénovation Jérémie Houle inc. incluant le contrat, les honoraires professionnels et les taxes s'élève à 101 400,48 \$;

ATTENDU QUE les travaux ont requis des modifications et du travail additionnel;

ATTENDU QUE le montant total qui doit être déboursé pour payer le coût du contrat, le travail additionnel, les frais professionnels et les taxes nécessaires est évalué à 225 000 \$;

ATTENDU QU'UN montant supplémentaire de 125 000 \$ par rapport à la résolution existante doit être déboursé pour compléter le projet, soit le travail additionnel et les honoraires professionnels (incluant les taxes);

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 125 000 \$ en plus de la résolution existante;

ATTENDU QUE tous les montants requis pour effectuer le projet ci-haut mentionné seront prélevés à même le programme *MDB - Maintien des bâtiments 2015-16* et/ou le programme *AMT – Maintien des actifs et transformation fonctionnelle*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire T. Pezzi-Bilodeau que la modification et/ou le travail additionnel soit accordé afin de compléter le travail pour le projet ci-haut mentionné; ; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.11 École primaire de Sutton – Remplacement de la chaudière d'eau chaude**Résolution no. ETSB17-06-114****École primaire de Sutton – Remplacement de la chaudière d'eau chaude**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 75 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *RTA - Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de \$75,000;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;
IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Brodie de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.12 École secondaire régionale Alexander Galt – Embellissement de la cour d'école

Résolution no. ETSB17-06-115

École secondaire régionale Alexander Galt – Embellissement de la cour d'école

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec l'école a présenté pour approbation un projet d'embellissement de la cour d'école au *ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES)* dans le cadre du programme *Embellissement des cours d'école 2016-2017 (Mesure 50530)*;

ATTENDU QUE la CSET en collaboration avec l'école a présenté sa demande en octobre 2016;

ATTENDU QUE la CSET souhaite compléter le projet durant l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE la CSET a reçu l'approbation du MEES:

ATTENDU QUE l'aide financière du MELS équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière de la CSET équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'École secondaire régionale Alexander Galt a fourni des lettres de confirmation officielles d'une aide financière assumant le solde du montant requis;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 160 893,93 \$ (taxes et frais inclus);

ATTENDU QUE le contrat sera accordé conformément à la politique d'achat de la commission scolaire Eastern Townships et aux exigences du gouvernement (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE la CSET prélèvera des sommes à même l'enveloppe globale du programme *Réfection et transformation des actifs* pour assurer sa part du projet;

ATTENDU QUE le projet sera effectué conformément au budget approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire F. MacGregor de poursuivre le projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.13 École primaire de Lennoxville – Projet d'embellissement de la cour d'école

Résolution no. ETSB17-06-116

École primaire de Lennoxville – Projet d'embellissement de la cour d'école

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec l'école, a présenté pour autorisation un projet d'embellissement de la cour d'école au *ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES)* dans le cadre du programme *Embellissement des cours d'école 2016-2017 (Mesure 50530)*;

ATTENDU QUE la CSET en collaboration avec l'école a présenté sa demande en octobre 2016;;

ATTENDU QUE la CSET souhaite compléter le projet durant tl'année 201-2018;

ATTENDU QUE la CSET a reçu l'autorisation du MEES;

ATTENDU QUE l'aide financière du MELS équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière de la CSET équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'École primaire de Lennoxville a fourni des lettres de confirmation officielles d'une aide financière assumant le solde du montant requis;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 93 896,64 \$ (taxes et frais inclus);

ATTENDU QUE le contrat sera accordé conformément à la politique d'achat de la commission scolaire Eastern Townships et aux exigences du gouvernement (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE la CSET prélèvera des sommes à même l'enveloppe globale du programme *Réfection et transformation des actifs* pour assurer sa part du projet;

ATTENDU QUE le projet sera effectué conformément au budget approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de poursuivre le projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.14 École primaire de Farnham – Embellissement de la cour d'école

Résolution no. ETSB17-06-117

École primaire de Farnham – Embellissement de la cour d'école

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec l'école a présenté pour autorisation un projet d'embellissement de la cour d'école au *ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES)* dans le cadre du programme *Embellissement des cours d'école 2016-2017 (Mesure 50530)*;

ATTENDU QUE la CSET en collaboration avec l'école a présenté sa demande en octobre 2016;

ATTENDU QUE la CSET souhaite compléter le projet durant l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE la CSET a reçu l'autorisation du MEES;

ATTENDU QUE l'aide financière du MELS équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'aide financière de la CSET équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'École primaire de Farnham a fourni des lettres de confirmation officielles d'une aide financière assumant le solde du montant requis;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 78 911,94 \$ (taxes et frais inclus);

ATTENDU QUE le contrat sera accordé conformément à la politique d'achat de la commission scolaire Eastern Townships et aux exigences du gouvernement (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE la CSET prélèvera des sommes à même l'enveloppe globale du programme *Réfection et transformation des actifs* pour assurer sa part du projet;

ATTENDU QUE le projet sera effectué conformément au budget approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik de poursuivre le projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.15 Commission scolaire Eastern Townships– Délégation de pouvoir pour les permis

Résolution no. ETSB17-06-118

Commission scolaire Eastern Townships – Délégation de pouvoirs pour les permis

ATTENDU QUE la Ville de Granby exige des permis de travail pour effectuer des travaux de construction effectués à l'intérieur de ses limites;

ATTENDU QUE la Ville de Granby demande à la Commission scolaire Eastern Townships de nommer, par le biais d'une résolution, une personne spécifique pour obtenir les dits permis;

ATTENDU QUE Pierre Bruneau est la personne responsable des projets pour lesquels des permis de travail sont requis pour tout le territoire de la Commission scolaire Eastern Townships;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire A. McCrory que, jusqu'à nouvel ordre, Pierre Bruneau soit mandaté au nom de la Commission scolaire Eastern Townships pour obtenir de la Ville de Granby tous les permis de travail nécessaires; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que Michel Soucy et Éric Plante soient autorisés à obtenir de la Ville de Granby tous les permis de travail nécessaires au nom de la Commission scolaire Eastern Townships .

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.16 École secondaire Massey-Vanier– Installation du système de ventilation

Résolution no. ETSB17-06-119

École secondaire Massey-Vanier – Installation du système de ventilation

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a alloué un budget de 100 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné dans le cadre du programme *MDB – Maintien des bâtiments 2016-2017 (Mesure 50621)*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC)* souhaite réparer le système de ventilation de l'École secondaire Massey Vanier;

ATTENDU QUE la CSVDC est responsable de l'appel d'offres pour le campus de l'École secondaire Massey-Vanier;

ATTENDU QUE le coût total du projet sera partagé à raison de 50% / 50% entre la CSVDC et la CSET;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse, au montant de 91 178,56 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie *GNR Corbus*;

ATTENDU QUE à la suite de l'étude des soumissions, le cabinet professionnel *CIMA+* recommande le plus bas soumissionnaire, *GNR Corbus*, pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE le montant de la soumission la plus basse, incluant les honoraires professionnels et les taxes est de 118 169,55 \$ et sera déboursé par la CSET :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon d'accorder le contrat pour le projet ci-haut mentionné à la compagnie *GNR Corbus*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.4 COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES ÉDUCATIFS

Le président du Comité consultatif des services éducatifs, le commissaire R. Gagnon, présente les sujets qui ont été abordés au cours de la réunion du Comité consultatif des services éducatifs du 6 juin 2017:

- Mise à jour du plan d'action des Services éducatifs et complémentaires
- Présentation du *Learning Bar*.

Il mentionne également que la date de la prochaine réunion du Comité consultatif des services éducatifs n'a pas encore été fixée.

9.5 COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS

Le président du comité consultatif des communications, le commissaire D. Brodie, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du Comité consultatif des communications du 30 mai 2017 :

- Plan de développement des communications 2017-2021
- Rapport de fin d'année

Le président mentionne également que la date de la prochaine réunion du Comité consultatif des communications n'a pas encore été fixée.

10. COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du Comité consultatif des ressources humaines, F. MacGregor, mentionne qu'il n'a aucune information à transmettre puisqu'il n'y a eu aucune réunion

Le président mentionne également que la prochaine réunion sera fixée en octobre.

Adoptée à l'unanimité

11. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le président du comité consultatif de transport, le commissaire G. Holliday, mentionne qu'il n'a aucune information à transmettre puisqu'aucune réunion n'a eu lieu

Le président mentionne également que la prochaine réunion est tentativement fixée au 7 novembre 2017.

14. COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

En l'absence du parent commissaire représentant la SEAC, Cindy Véronneau, la directrice des Services pédagogiques, K. Macey, présente les sujets suivants qui ont été abordés lors de la réunion du comité consultatif de l'éducation spécialisée du 14 juin 2017 :

- Programme d'intégration sociale offert à New Horizons
- Consultation au sujet de l'intégration de la technologie
- Lettre de recommandation au Directeur général
- Rapport du Comité central des parents et du parent commissaire représentant la SEAC

Elle mentionne également que la prochaine réunion a été fixée au 13 septembre 2017.

15. COMITÉ DE PARENTS

Le président du Comité de parents, le parent commissaire P. Laberge, présente verbalement le sujet qui a été abordé lors de la réunion du 7 juin 2017:

- L'article paru dans *The Record* reflète très bien la demande du Comité central de parents pour 2106-2017.

M. Laberge mentionne que Mme Gilman a été désignée par les membres du Comité central de parents en tant que Parent de l'année pour son implication au sein des écoles et des conseils d'établissement ainsi qu'au sein du comité de parents.

Il mentionne également que la prochaine réunion du comité de parents aura lieu en octobre 2017.

16. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉLÈVES

La commissaire J. Humenuik, représentant le comité consultative des élèves, présente les sujets suivants qui ont été abordés lors de la réunion du 9 juin 2017:

- Présentation des nouveaux membres pour l'année scolaire 2017-2018
- Les dates de réunion pour l'année scolaire 2017-2018

17. RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES DU QUÉBEC (ACSAQ)

M. Murray demande à M. MacGregor si celui-ci est disposé à demeurer directeur pour les activités de l'ACSAQ. M. Murray informe les membres du Conseil qu'il serait également intéressé à rester au sein de l'organisme. Il demande à tous les commissaires si l'un d'entre eux est intéressé. Puisque personne d'autre ne manifeste l'intérêt d'être nommé, la résolution est présentée de la façon suivante :

Résolution no. ETSB17-06-120**Nomination au Conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (l'ACSAQ) et comme membre actif du Comité exécutif de l'ACSAQ**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships doit nommer deux commissaires au Conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (l'ACSAQ) pour un mandat d'une durée de deux ans ;

ATTENDU QUE l'un des deux directeurs doit être nommé à titre de membre du Comité exécutif de l'ACSAQ comme membre actif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de nommer les commissaires F. MacGregor et M. Murray à titre de directeurs de l'ACSAQ ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de nommer le commissaire Michael Murray comme directeur du comité exécutif et comme membre actif.

Adoptée à l'unanimité

Récipiendaires du Mérite pour 12 années de services (Mérite pour la reconnaissance de service)

Aucun commissaire ne se qualifie comme récipiendaire du mérite pour 12 années de service cette année.

Prix du mérite

Le président, M. Murray, a soumis la candidature de K. Mackey pour le Prix du mérite décerné par l'ACSAQ pour sa contribution exceptionnelle à la pédagogie de la Commission scolaire Eastern Townships. Son nom a été retenu par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Townships. Le secrétaire général fera parvenir son nom au comité exécutif de l'ACSAQ.

18. RAPPORT DE LA SOFIE

La commissaire J. Humenuik mentionne que le directeur général et elle-même ont participé au 30e anniversaire de la SOFIE. Ce fut une bonne occasion pour M. Provencher de rencontrer les entrepreneurs et les représentants de compagnies dans la région de Bedford.

19. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

La commissaire J. Humenuik mentionne que plusieurs commissaires et administrateurs ont participé à la Conférence printanière. Elle espère que le contenu des différents ateliers sera partagé l'automne prochain.

Le commissaire F. MacGregor a participé à la soirée de graduation à l'École secondaire régionale Alexander Galt qui avait lieu à Sherbrooke. Il aussi participé à la soirée de graduation de l'École primaire de Sherbrooke.

Le commissaire G. Holliday a participé aux graduations de l'École primaire Saint-François et de l'École secondaire régionale de Richmond. Il mentionne également que les membres de l'École secondaire régionale de Richmond étaient attristés par le décès soudain de l'un de leurs élèves.

Le commissaire G. Barnett félicite le Service des ressources humaines pour l'organisation du Gala des retraités.

La commissaire M. Kirby mentionne que la cafeteria de l'École primaire de Sawyerville a été rénoverée et que les élèves ont été consultés dans le cadre du projet de rénovation.

Le président M. Murray a participé à un événement à l'Académie Knowlton soulignant la participation exceptionnelle des bénévoles dans l'école (Reconnaissance des bénévoles)

20. CORRESPONDANCE

Le secrétaire général mentionne que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a fait parvenir deux lettres concernant les sujets suivants :

- Prématornelle en milieu défavorisé
- Contributions du ministère à l'amélioration des cours d'école

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Seline

Y a-t-il un lien pédagogique entre le CRIF et le Campus Brome-Missisquoi?

Le directeur général, C. Provencher, répond qu'il y a peu de liens entre ces deux organismes.

Des pratiques conjointes existent-elles pour les élèves du Campus Brome-Missisquoi?

M. Provencher a répondu qu'il s'informerait à ce sujet.

Will there be further appointments before the beginning of school year?

Le président, M. Murray, mentionne que les candidats ne sont pas encore connus.

M. Seline souhaite un bel été à tous les commissaires.

22. VARIA

Absence du commissaire G. Thomson

Le président a fait parvenir une lettre à M. Thomson pour connaître ses intentions quant au poste de commissaire puisque M. Thomson a été absent pour 4 réunions consécutives. M. Murray n'a pas reçu de réponse. Il est fait mention que M. Thomson s'attendait à une rencontre avec M. Murray. Vu le malentendu entre le président et M. Thomson, le Conseil des commissaires doit attendre que le président rencontre le commissaire concerné.

IL EST PROPOSÉ de reporter au mois prochain l'application de la loi concernant la participation d'un commissaire aux réunions du Conseil des commissaires.

Formulaire d'exclusion – Recours collectif

Le secrétaire général mentionne que les commissions scolaires ont reçu des directives de la part du bureau d'avocats concernant l'exclusion du recours collectif pour les commissaires et les administrateurs à cause d'un conflit d'intérêt potentiel. Une lettre à cet effet sera envoyée à l'attention de tous les administrateurs et commissaires.

23. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 22 h 05.

Éric Campbell
Secrétaire général

Michael Murray
Président

/EC
2017-06-28